

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

A l'occasion de l'accord de politique général fixé au début de la présente législature, le Collège et sa majorité avait fixé au nombre des priorités le recensement des différents règlements-taxes communales pour en évaluer l'opportunité, l'équité et l'efficacité.

A l'heure où les débats budgétaires s'éternisent au niveau du Collège, nous avons appris que le budget 2022 ne serait pas soumis au Conseil communal avant la fin du mois de juin, et qu'une nouvelle échevine des finances a été désignée, il semble opportun de s'interroger sur la matérialisation de cet engagement qui pourrait servir d'élément de référence particulièrement utile.

Le Collège peut-il nous dire où en est ce travail de recensement très concrètement et quelles évolutions il a déjà permis pour l'amélioration des taxes communales. Pouvons-nous connaître les taxes qui ont fait l'objet de ce travail de recensement et d'évaluation avec quelles conclusions éventuelles ? Quelle conséquence ce travail a-t-il au niveau de l'élaboration du budget pour cette année ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Madame l'Echevine ROEX donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen ROEX geeft lezing van het volgende antwoord:

Monsieur le Conseiller, un travail de recensement et d'évaluation des règlements-taxes et redevances est en effet en cours. Les principes de base pour ce travail sont une comparaison entre communes sur le plan des types de taxes et les tarifs, une simplification administrative, l'efficacité de la perception des montants des taxes et redevances, et l'indexation systématique.

Les taxes qui seront encore modifiées ayant un impact sur le budget 2022 seront les taxes sur les surfaces de bureaux, les emplacements de parking et les surfaces commerciales, ainsi que très partiellement une révision des redevances pour les actes administratifs.